



SPORTS COLLECTIFS - 2021/2022

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Universitaire Championnat d'académie de LYON

Document 1 : Règlement général

Document 2 : Feuilles de match

Document 3 : Devoirs et droits des arbitres

Document 4 : Fiche de report

Document 5 : Engagement obligatoire en ligne

CMR = COMMISSION MIXTE REGIONALE

- Les dates et horaires des différentes CMR sont disponibles en ligne : [cliquez ICI](#)
- La présence d'un enseignant ou d'un responsable d'équipe est indispensable.
- En cas d'absence, adressez par mail vos éventuelles remarques à fsassi@sport-u.com
- Engagement des équipes (doc 5) **ATTENTION** une saisie par sport et par équipe correctement remplie, doit nous parvenir 72h avant la date de la CMR (elle est indispensable pour la préparation de la CMR).
- Pour les petites AS ne mettant pas d'installations à disposition, un chèque de caution de 50€ par équipe et par sport sera demandé à l'engagement et sera encaissé automatiquement en cas de demande de report. Vous recevrez une invitation pour participer à la réunion des 'petites AS' qui se déroulera en visio : le Lundi 4 octobre à 12H30.
- Un manuel du capitaine, reprenant les points essentiels, dont les mesures sanitaires exceptionnelles, des règlements administratifs et sportifs, téléchargeable en ligne.

NOUVEAUTE : Vous pouvez désormais visualiser vos matches directement sur le site en cliquant [ICI](#)

PROTOCOLE SANITAIRE : un document LAURASU est en cours d'élaboration

REGLEMENT GENERAL

LES INSTALLATIONS

Les rencontres ont lieu prioritairement le jeudi de 13h30 à 22h (sauf FOOT du mercredi SOIR). Il est **indispensable** que les AS (hors convention avec le SIUAPS) proposent des lieux de rencontres (avec des horaires adaptés) qui seront mis à la disposition de la ligue.

Nous ne pouvons garantir l'inscription d'équipes qui ne proposent pas d'installation(s) sportive(s).

A retenir : les installations suivantes du campus de la Doua sont équipées de défibrillateurs :

- . **Bâtiment Sciences** : entre le dojo et les escaliers pour monter au 1er étage.
- **Bâtiment Colette Besson** : vers l'ascenseur
- **Staps** : il y en a un dans le bâtiment pour toutes les installations.

Pensez à bien repérer l'emplacement de ce matériel lorsque vous utilisez l'installation pour la première fois afin de réagir au plus vite en cas de besoin.

Rappel : De par la loi, la consommation d'alcool est strictement **INTERDIT**, pénalement sanctionnable dans les différentes enceintes sportives et sur l'ensemble des campus lyonnais.

LICENCE : Sa possession est exigée pour toute manifestation FF Sport U

L'arbitre ou le délégué de la ligue a autorité et obligation de vérifier les licences dématérialisées avec photo ou le listing des joueurs et les cartes d'étudiant avec photo (carte TCL étudiant admise). La ligue ne délivre pas d'attestation de licence.

LES SANCTIONS

Fraude sur les licences :

Le match est perdu par forfait + amende de **200€ pour frais administratifs**

En cas de récidive : radiation de l'équipe pour l'année en cours (Championnat et Coupe s'il y a lieu) + amende de **100€ pour frais administratifs**.

Forfait : est déclarée FORFAIT l'équipe qui ne se présente pas sur le terrain **ou annule le match** (sans proposer immédiatement une solution de report).

Sanction : perte du match + s'il y a lieu prise en charge des frais de transport + frais d'arbitrage, selon le sport + amende de **50€**.

La récidive exclut automatiquement l'équipe du championnat + amende de **100€ pour frais administratifs**.

LES REPORTS *

La ligue ne gère pas les reports, et peut les refuser. Elle doit obligatoirement en être avisée uniquement par mail à **fsassi@sport-u.com** (document 4) **aucun report par téléphone ne sera accepté**.

Les reports doivent se jouer au maximum, 2 semaines avant la fin d'une phase de poule ou de championnat.

Rappel : Les reports ne sont pas autorisés pour les équipes ne mettant pas d'installations à disposition. Le chèque de caution de 50 €, demandé lors de l'engagement, sera encaissé en cas de non respect de la règle.

* Sont exclues du report « équipe », les indispo pour mise en « semaine sanitaire » d'une équipe. **Voir guide sanitaire**

LES RESULTATS

Tout match doit faire l'objet d'une feuille de match correctement renseignée, y compris en cas de forfait.

L'équipe vainqueur (en cas de match nul, entente et responsabilité des 2 équipes) fera parvenir au plus tard le vendredi qui suit la rencontre, par mail le résultat, et sous 48 heures la feuille de match à la ligue. Au-delà de cette période, la rencontre sera considérée comme forfait des 2 équipes.

En cas de réclamation ou remarques déposées par l'arbitre. Celui-ci fera parvenir l'originale de la feuille de match à la ligue.

Si un responsable de site FFSU est présent sur la rencontre, il ou elle sera chargée de la FM.

L'ARBITRAGE

L'arbitrage est à la charge des équipes : **12€** par équipe en BASKET/VOLLEY/HAND/ FOOT à 8, **16€** par équipe en FOOT à 11, **22 €** par équipe en RUGBY à XV.

pour les formules "tournoi", les équipes ou leur AS participeront au forfait d'arbitrage au prorata du nombre d'équipes engagées

En cas d'absence d'arbitre : chaque équipe désigne un joueur « faisant fonction d'arbitre » conformément aux règles du sport concerné. Pour le rugby, la possession du CUA (Capacité Universitaire d'Arbitre) FFR est obligatoire.

LE BRULAGE

Un joueur participant à 2 matchs dans un même niveau est brûlé pour tout niveau inférieur.

LES DEPLACEMENTS

Une équipe s'engageant dans le championnat accepte de se déplacer au moins une fois durant le championnat (ST ETIENNE/ECULLY...).

Cas particulier des équipes de SAINT ETIENNE : la ligue s'engage à leur programmer au moins une rencontre à domicile par phase.

Les déplacements pour ST ETIENNE sont organisés et/ou pris en charge par la ligue sous certaines conditions.(voir avec Marie Rose)

LES HORAIRES

L'horaire inscrit sur le calendrier est celui du début de la rencontre. Ceci implique que les équipes doivent arriver suffisamment à l'avance pour renseigner la feuille de match avant le début de la rencontre.

Si le match ne commence pas à l'heure, les arbitres appliqueront les règles déterminées par les CMR.

COMPORTEMENT CITOYEN

Les équipes se doivent de respecter les lieux et installations mis à disposition par le SIUAPS, les établissements ou les villes partenaires de la ligue.

Les déchets (bouteilles, plastiques etc...) seront mis dans les poubelles et le travail des gardiens respecté. Vos comportements citoyens permettront ainsi de maintenir de bonne relation avec les gestionnaires des installations.

Les vols dans les vestiaires (même fermés à clés) sont fréquents, conservez vos sacs sur le terrain. La ligue ne sera pas tenue responsable en cas de vols.

« BONNE SAISON SPORTIVE U »

Feuilles de Match

- 1- L'équipe citée en premier sur le calendrier doit fournir la feuille de match (à télécharger en ligne : <https://sport-u-auvergnerrhonealpes.com/>)
- 2- Le coup d'envoi sera donné si la feuille de match est correctement remplie :
 - les noms, prénoms et n° de licence seront inscrits lisiblement.

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE

Les licences ou le listing des joueurs doivent obligatoirement être présentés à l'arbitre ou au délégué de la ligue.

L'équipe vainqueur a la responsabilité de la feuille de match.

- *Elle doit la faire parvenir à la ligue sous 48 heures ouvrées.*
- *Passé ce délai, le résultat de la rencontre est considéré comme forfait des 2 équipes*

**Le résultat communiqué sans feuille de match est provisoire.
Il devient définitif après réception de cette dernière.**

Devoir et droit de l'arbitre

**« L'arbitre est acteur du jeu.
Sans arbitre pas de match ... Respectons-le. »**

DEVOIRS DE L'ARBITRE

- ✓ Être présent 15 minutes avant le coup d'envoi.
- ✓ Avoir une tenue officielle d'arbitre ou une tenue de sport, et son matériel d'arbitrage.
- ✓ Vérifier l'ensemble des indications portées sur la feuille de match et la validité des licences.
- ✓ Consigner par écrit tout incident de jeu (quelle qu'en soit la gravité) et dans ce cas faire parvenir la feuille de match à nos bureaux.
- ✓ Contacter d'urgence, en cas d'incident grave, le responsable chargé des arbitres : Karin au 06/75/23/21/02 ou au 04/72/44/80/89
- ✓ Faire débiter le match à l'heure.
- ✓ Assister obligatoirement aux réunions (formations, séances plénières etc.)

DROITS DES ARBITRES

- ✓ Exiger la présentation des licences ou du listing des joueurs par les deux capitaines.
- ✓ Interdire de jeu, à tout joueur ne présentant pas un justificatif de licence
- ✓ Prendre toute décision à l'encontre des joueurs dont l'attitude est antisportive.
- ✓ Être indemnisé par les équipes à la fin du match.

Document 4

FICHE DE REPORT EXCEPTIONNEL DE MATCH

A renvoyer impérativement par mail à fsassi@sport-u.com

- ✓ Les dates et lieux de report ne seront pas proposés par nos services.
- ✓ Tous les reports doivent avoir eu lieu 2 semaines avant la fin d'une phase de poule de championnat.
- ✓ Aucun report par téléphone ne sera accepté

SPORT

SEXE : **M** - **F**.

NIVEAU :

POULE :

EQUIPE DEMANDEUSE :

NOM DU REONSABLE :

Je demande le report du match

EQUIPE 1 :contre **EQUIPE 2** :

Match **initialement** prévu le :à.....h.....

Au stade ou gymnase :

Est **reporté** (hors jeudi):

au : **à** **h**

au stade ou gymnase :

J'ai l'accord de l'équipe adverse :

Nom et prénom de la personne contactée :

Date :

Signature de l'Equipe 1

Signature de l'Equipe 2

Document 5

ENGAGEMENT EN LIGNE OBLIGATOIRE

En finalisant votre inscription, en cliquant en haut à droite, vous pouvez désormais visualiser les inscrits

FOOT/RUGBY/FUTSAL/WATERPOLO

(CTRL et CLIC SOURIS)

ou scanner le QR CODE ci-dessous



BASKET/HAND/VOLLEY

(CTRL et CLIC SOURIS)

ou scanner le QR CODE ci-dessous

